

Prix Vision Mondiale Internationale de la Paix

Modalités et critères d'éligibilité

Objectif du Prix VMI de la Paix

Le Prix Vision Mondiale Internationale de la Paix a pour objectif de rendre hommage, chaque année, à un individu qui s'est distingué par ses initiatives pour la paix et à une organisation qui a démontré la volonté d'intégrer le maintien de la paix au sein de ses programmes d'aide, de développement et de plaidoyer.

Chaque année, deux prix seront décernés dans le cadre du Prix Vision Mondiale Internationale de la Paix :

- 1) **Un prix pour le maintien de la paix** – décerné à une agence ou à une organisation ayant démontré la volonté d'intégrer le maintien de la paix dans ses activités d'aide, de développement ou de plaidoyer, et de mobiliser les communautés en vue de construire une paix durable.
- 2) **Un prix pour les négociations de paix** – décerné à un individu qui a pris des risques et s'est distingué, en permettant à des parties en conflit de se rencontrer en vue de résoudre un conflit ou en facilitant des négociations de paix impliquant des conciliateurs, des médiateurs et des personnes dotées d'une autorité morale et porteurs d'espoir quant à la possibilité de résoudre un conflit significatif et destructeur.

Le premier prix porte sur l'un des plus importants domaines d'expertise de Vision Mondiale dans le domaine du maintien de la paix, à savoir l'intégration du maintien de la paix au cœur de ses programmes d'aide, de développement et de plaidoyer. Les programmes de Vision Mondiale reposent sur des thèmes clés, tels que le rôle des enfants, de la jeunesse et des femmes dans le maintien de la paix.

Le deuxième prix porte sur le deuxième domaine de priorité de Vision Mondiale, à savoir contribuer de façon significative aux négociations de paix au sein des communautés, jouer un rôle de catalyseur et construire des ponts, de telle sorte que d'autres organisations et d'autres individus puissent participer à la résolution des conflits destructeurs, qui entravent tout développement.

Description du Prix

Le Prix Vision Mondiale Internationale de la Paix est décerné chaque année en l'honneur et à la mémoire de Steve Williams (1951-2007), conseiller senior en politiques sur la paix et les conflits chez Vision Mondiale RU. Steve Williams a apporté à Vision Mondiale RU une grande expérience dans le domaine du maintien de la paix, de l'analyse des conflits et de l'analyse politique. Ce dernier a notamment travaillé en qualité de co-président de PaxNet, le réseau mondial de maintien de la paix de Vision Mondiale. Il s'est distingué dans le cadre de Vision Mondiale, mais aussi au sein de la communauté internationale de la paix, par sa volonté d'intégrer son analyse des conflits aux politiques mises en place, par son engagement dans sa vie personnelle, familiale et professionnelle en faveur de la paix et de la réconciliation, et par son soutien inconditionnel en faveur des programmes *Children as Peacebuilders*. Il fut enfin un grand défenseur de la paix et de la justice. Le Prix Vision Mondiale Internationale de la Paix a été créé dans cet esprit, afin de célébrer sa vie et son œuvre. Les individus et organisations qui, chaque année, se voient décerner ce prix sont souvent méconnus du public, cependant tous serviront d'exemples pour les futures négociations de paix et le maintien de la paix dans un monde en conflit.

Principes de nomination et de sélection

Critères d'éligibilité

Qu'ils travaillent au sein de Vision Mondiale Internationale ou non, les organisations et les individus nominés seront tous soumis aux mêmes critères d'éligibilité. Sont éligibles les organisations communautaires locales, ainsi que les organisations internationales humanitaires et de développement.

Qualifications

Le Comité du Prix Vision Mondiale Internationale de la Paix accordera une attention particulière aux candidats qui favorisent la participation des enfants, de la jeunesse et des femmes au maintien de la paix. La nomination d'organisations ou d'individus, dont les travaux et les programmes reposent sur une analyse minutieuse du contexte et du conflit, et produisent une politique crédible et un plaidoyer influent en faveur de la paix, aura davantage de poids.

Critères pour les candidats au Prix pour les négociations de paix :

- La mobilisation des enfants, de la jeunesse et/ou des femmes doit être visible
- Il faut prouver que le travail est élaboré par rapport au contexte et à l'analyse des conflits
- Implication évidente dans les politiques et le plaidoyer en faveur de la paix
- Véritable effort d'ouverture envers les différents groupes dans le but de mieux résoudre les conflits
- Prise de risques concrète pour construire une paix durable
- Capacité d'identifier et d'exploiter les aptitudes/ressources communales et nationales
- Influence et portée de l'impact au-delà du local
- Capacité à travailler avec des partenaires
- Créativité et innovation
- Réputation solide et références

Critères pour les candidats au Prix pour le maintien de la paix :

- La mobilisation des enfants, de la jeunesse et/ou des femmes doit être visible
- Il faut prouver que le travail des programmes est élaboré par rapport au contexte et à l'analyse des conflits
- Intégration du maintien de la paix dans les programmes de solidarité, de développement et de plaidoyer
- Mobilisation des communautés pour la construction d'une paix durable
- Véritable effort d'ouverture envers les différents groupes
- Capacité à s'allier efficacement avec d'autres organisations
- Preuves de la mise en place d'une approche favorisant la participation des enfants
- Influence et portée de l'impact qui s'étendent au-delà du local et à travers tous les secteurs
- Capacité d'identifier et d'exploiter les aptitudes/ressources communales et nationales
- Créativité et innovation
- Réputation solide et références

Prix et trophée

Chaque organisation et individu qui se voit décerner le Prix Vision Mondiale Internationale de la Paix recevra une récompense financière (d'un montant de \$5 000 pour une organisation et de \$1000 pour un individu) et un trophée portant l'appellation du prix.

Utilisation de la récompense

Les lauréats peuvent utiliser l'argent du prix à leur convenance, afin de poursuivre l'œuvre de l'individu ou de l'organisation lauréate dans le domaine des négociations de paix et du maintien de la paix.

Modalités de nomination

Les individus et organisations nominés peuvent être issus de Vision Mondiale ou de toute autre organisation. Les auto-nominations sont les bienvenues. Le formulaire de nomination pour le Prix Vision Mondiale Internationale de la Paix est disponible sur internet : www.wvi.org/peaceprize. Il devra être entièrement complété et envoyé par email à l'adresse suivante : wvi_peaceprize@wvi.org, au plus tard à la date limite de soumission des nominations, soit le 1er mars 2010. Il faut veiller à son choix de références ; on demandera à celles-ci d'évaluer activement le candidat. Les nominations peuvent être soumises en anglais, français ou espagnol.

Procédure de sélection

Dans un premier temps, le directeur du département Maintien de la paix de Vision Mondiale Internationale et l'Unité Maintien de la paix examineront l'ensemble des candidatures, afin de déterminer quels individus satisfont aux critères de sélection et constituent les candidats les meilleurs. Les candidatures sélectionnées seront ensuite évaluées, afin d'établir une liste de finalistes préselectionnés. Le nom des finalistes potentiels sera affiché sur internet pendant un mois, afin de permettre à la communauté internationale du maintien de la paix d'accéder à cette liste, et d'examiner et classer les individus et organisations nominés. Les personnes citées en référence devront utiliser les critères de sélection lors de l'évaluation des nominés. Une liste des nominés sélectionnés pour chaque prix sera ensuite soumise à un Comité international de remise de prix pour la paix, qui examinera les nominations et sélectionnera un lauréat dans chaque catégorie. Les décisions du Comité seront finales.



Calendrier du Prix VMI de la paix :

21 septembre 2009	Journée internationale de la paix : annonce et appel aux nominations
1er mars 2010	Date limite de soumission des nominations
31 juillet 2010	On annonce confidentiellement aux lauréats qu'ils sont sélectionnés
21 septembre 2010	Annonce des lauréats et exposés
	Appel aux nominations pour 2011

Présentation du Prix

Le Prix sera présenté par le président ou représentant de Vision Mondiale Internationale pendant la Journée internationale de la paix, le 21 septembre 2010.

Pour en savoir plus au sujet de l'équipe de Vision Mondiale et de ses programmes dans le domaine du maintien de la paix, veuillez cliquer sur le lien suivant : www.wvi.org/peaceprize.